

Assemblée communale ordinaire

Lundi 21 décembre 2020 à 20h00 à la halle de gymnastique de Charmoille

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de la dernière assemblée (à consulter au Secrétariat communal ou sur le site internet).
2. Discuter et voter le budget 2021 et fixer la quotité d'impôt ainsi que les taxes y relatives.
3. Prendre connaissance et voter un crédit de Fr. 57'000.- pour la réfection de l'éclairage public à la Route de Courtavon à Miécourt suite au démontage de la ligne aérienne de BKW. Donner les compétences au Conseil communal pour se procurer et consolider le financement.
4. Discuter et voter un crédit de Fr. 48'000.- pour l'achat de matériel informatique pour le cercle scolaire de la Baroche. Donner les compétences au Conseil communal pour se procurer et consolider le financement.
5. Divers

Alain Gerster, Président, ouvre l'assemblée communale. Il salue les personnes présentes et les remercie de s'être déplacées. Il donne connaissance de l'ordre du jour. Celui-ci est accepté tel qu'établi.

24 citoyens participent à l'assemblée.

Mathieu Grossenbacher et Raoul Jallon sont nommés scrutateurs.

Point 1. Procès-verbal de la dernière assemblée communale

Le Président soumet le PV de la dernière assemblée communale à l'assemblée. Il n'y a aucune remarque et celui-ci est donc accepté avec remerciements à son auteur.

Point 2. Discuter et voter le budget 2021 et fixer la quotité d'impôt ainsi que les taxes y relatives.

Le maire introduit ce point en informant que le Conseil n'a pas modifié la quotité ni les taxes dans le budget 2021. Celui-ci prévoit un déficit de Fr. 47'000.-. Il présente ensuite par graphique le résultat des comptes des 3 dernières années et les investissements effectués.

La caissière présente ensuite en détail les comptes dans lesquels sont apparus de nouvelles rubriques imposées par le nouveau programme comptable MCH2. Elle relève notamment :

- Le nombre d'élèves à l'école secondaire étant en baisse, l'écolage diminue de Fr. 13'000.-
- Les charges liées à la patinoire passent à Fr. 27'000.- et celles de la piscine de Porrentruy à Fr. 11'000.-

- Le résultat de la crèche s'annonce difficile suite à la nouvelle répartition avec le Canton. Un déficit de Fr. 90'000.- est prévu.
- La contribution à l'aide sociale augmente de Fr. 23'000.-.
- La coopérative du pressoir ayant été dissoute, la Commune a repris le bâtiment. Une nouvelle rubrique a été ouverte dans les comptes. La location du bâtiment se monte à Fr. 1500.-/an.
- En conséquence du ralentissement économique dû au Covid 19, une baisse des impôts des personnes physiques est attendue de près de Fr. 20'000.-.
- La contribution de la péréquation financière baissera à Fr. 637'000.- au lieu de Fr. 662'000.- pour 2020.
- Le total des intérêts des dettes devrait se monter à Fr. 109'000.-.

En définitive, le total des charges est budgété à Fr. 5'535'777.- et un déficit de Fr. 46'598.- est prévu.

Au moment des questions, il est relevé que les impôts des personnes morales sont à la hausse, alors que les entreprises sont en difficultés avec la crise sanitaire. La caissière informe que selon le sondage qu'elle a effectué, les types d'activités exercées par les entreprises de la Commune n'ont pas été affectées par cette crise.

N'ayant pas d'autres interventions, le budget 2021, la quotité et les taxes sont acceptés à l'unanimité.

Point 3. Prendre connaissance et voter un crédit de Fr. 57'000.- pour la réfection de l'éclairage public à la Route de Courtavon à Miécourt suite au démontage de la ligne aérienne de BKW. Donner les compétences au Conseil communal pour se procurer et consolider le financement.

C'est le conseiller Thomas Huber qui présente ce projet. Il commence par un exposé sur l'état général du réseau d'éclairage public de la Baroche. Depuis quelques années, à chaque occasion qui est donnée, le Conseil remplace les anciens éclairages énergivores par des éclairages LED beaucoup plus économiques.

Le projet de ce soir a été déclenché par BKW qui veut démonter ses lignes électriques aériennes à la route de Courtavon, ce qui nécessite une adaptation de l'éclairage public dans ce secteur.

Il est ainsi prévu de changer les poteaux et les lampes depuis le carrefour de la route de Courtavon jusqu'à l'Ergau. 16 points sont concernés pour un montant de Fr. 39'260.- auquel il faut rajouter Fr. 14'980.- pour les travaux de génie civil et Fr. 2'760.- pour les divers et imprévus.

En parallèle à ce projet, est posée la question d'un passage sécurisé pour les enfants du quartier du Vouéson. M. Huber informe qu'une option de construire un trottoir est en cours d'étude.

En votation, le crédit est accepté à une très large majorité avec une opposition.

Point 4. Discuter et voter un crédit de Fr. 48'000.- pour l'achat de matériel informatique pour le cercle scolaire de la Baroche. Donner les compétences au Conseil communal pour se procurer et consolider le financement.

Le conseiller, Cédric Sprunger, présente ce point. Il signale qu'en matière informatique le dernier achat important pour l'école date de 2009 par l'achat d'ordinateurs portables qui sont actuellement bien sûr obsolètes. Les enseignantes travaillent souvent avec leur propre ordinateur. Un projet a donc été établi pour satisfaire aux nouveaux besoins de l'école en informatique.

C'est aussi une exigence du Service de l'enseignement de travailler avec les nouvelles technologies.

Le projet consiste à équiper les classes des petits degrés avec un tableau interactif et les plus grands degrés avec une tablette Wacom avec un projecteur et un écran. Il y aurait aussi l'achat d'ordinateurs portables pour les enseignants et les élèves au nombre de 17. Le coût de toutes ces installations est devisé à Fr. 48'000.-

Plusieurs questions viennent concernant l'initiation à ces nouveaux outils aussi bien par les enseignants que par les élèves et leur renouvellement.

M. Sprunger informe qu'un montant de Fr. 5'000.- est prévu dans le budget de l'école pour assurer le suivi.

Quelques personnes s'inquiètent de l'introduction du « tout informatique » qui arrive dans l'école. Est-ce vraiment ce dont les enfants ont besoin ? Est-ce vraiment une plus-value pédagogique ? Plusieurs études mettent en doute l'utilité de tels outils pour les enfants.

Le maire signale que ces outils seront à disposition du corps enseignant et que c'est à lui de définir la manière de les gérer au mieux et à bon escient. L'enseignante porteuse du projet précise également qu'une réelle réflexion a eu lieu entre enseignantes et que plusieurs visites ont été effectuées dans d'autres écoles déjà équipées.

Après ce débat fourni, le Président passe cet objet au vote. Le crédit est accepté par 16 oui contre 4 non.

Point 4. Divers

Le conseiller Jacques Bourquard fait un retour sur l'aménagement du quartier de la Toulière à Charmoille qui est maintenant terminé. Le crédit voté était de Fr. 876'000.-. Le coût effectif est de Fr. 785'000.- auquel on peut déduire les subventions de Fr. 8'750.- de l'ECA et Fr. 150'000.- du Patenschaft.

Un citoyen demande ce qu'il en est de l'antenne installée à l'entrée de Charmoille et le problème de la 5G. Le maire répond que le canton du Jura a instauré un moratoire concernant la 5G. Mais, il ne faut pas oublier que la compétence appartient à la Confédération.

Le maire informe également que le titulaire du déneigement à Charmoille et Miécourt a remis son mandat pour la fin de l'année. Le dossier est en cours pour trouver un autre partenaire pour ce service.

N'ayant plus d'intervention, le Président remercie les citoyens pour leur participation et lève l'Assemblée. Il est alors 21h25.

Au nom de l'assemblée

Le Président

Le Secrétaire

Alain Gerster

Christian Gerber